

Montréal, le 3 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas, avocat
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Demande d'autorisation pour réaliser un projet visant le renforcement des réseaux de transmission de l'Estrie et de la Montérégie (Dossier R-4108-2019)

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses de Énergir à la demande de renseignements n° 1 de la Régie.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à Énergir un délai supplémentaire pour déposer ses réponses, soit **jusqu'au 5 décembre 2019 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml